



50 rue des Ecoles - 57700 NEUFCHÉF
Tél 03 82 85 50 15 – Fax 03 82 84 32 66
E-mail administration@neufchef.fr

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 27 MAI 2014 à 20 heures

Sous la présidence de Madame LAMBOUR Charlotte, Maire de Neufchef

Présents : Messieurs MAISONNEUVE Patrick, DEMARCH Franck, adjoints,
Mesdames, CHRISTINY Eliane, PELOSATO Muriel adjointes,
Messieurs FRIJO Antoine, MAROCK Jean-Christophe, KHALDI Mustapha, BOUCHAFRA-HENNEQUIN
Ismaël, NIOGRET Bertrand, PIETRANGELI Dominique, KLEIN Laurent RITTER Antoine, MARRONI
Eraldo - Mesdames KAHE Armelle, VENIER Corine, CAPUTO Muriel, MIRIAN Lialia, MULLER
Maryline, PLAS Christine -

Procurations : Monsieur DRIUTTI Daniel à Monsieur MAISONNEUVE Patrick
Madame PRADELLA Rita à Madame le Maire
Madame SCHORR Claude à Madame MULLER Maryline

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour de la séance, **le conseil municipal est informé et délibère sur les points suivants :**

1. par 20 voix pour (Madame MULLER, Messieurs KHALDI et PIETRANGELI n'ayant pas pris part au vote étant membres d'associations) attribue les subventions 2014 aux associations ayant leur siège à Neufchef, aux coopératives des écoles de la commune et à certaines associations extérieures (voir tableau).
2. à l'unanimité attribue une subvention de 170 € à l'AFEP (Administrations Faciles Ecrivains Publics) qui effectue une permanence le jeudi tous les quinze jours de 10 h à 12 h dans la salle du Conseil Municipal.
3. A l'unanimité décide de procéder à la résiliation du contrat passé avec ART et MEDIA de Saulnes concernant le site internet, de retenir l'entreprise THOMAS pour la création du nouveau site de la commune et d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.
4. Par 22 voix pour et 1 contre accepte à compter du 1^{er} juin 2014
 - la résiliation du bail avec l'association NET HOME concernant le local qu'elle occupe Passage de la Libération,
 - la mise à disposition d'une salle au 1^{er} étage de la Maison des Associations,

- et autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de repos de l'ancienne classe de l'école maternelle Alphonse Daudet rue des Ecoles, (voir DCM du 16 octobre 2013) et de la salle située au 1^{er} étage de la Maison des Associations pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- A l'unanimité accepte la proposition de la société CITELINE concernant le transport des élèves des écoles primaire vers la piscine Ferialia à raison de 2 allers/retours les vendredis pour la période du 31 mars au 27 juin 2014 au prix de 123,74 € HT par jour pour 2 allers/retour et 91 € HT par jour en cas d'un aller/retour.
- A l'unanimité accepte suite à diverses malfaçons non réparées l'avenant de réfaction d'un montant de 3 639,73 € concernant le lot n°4 du marché « Charpente/bois » passé avec la société LORSCHIEDER LORENZINI dans le cadre de l'extension de l'école maternelle A. Daudet et autorise le Maire à signer le document correspondant.
- A l'unanimité sollicite au titre des réserves parlementaires (député et sénateur) une aide pour acquérir du mobilier scolaire suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Louis Pergaud ainsi que pour le financement d'un nouveau « city stade ».
- A l'unanimité accepte d'acheter des cartes cadeaux remises à des personnes appelées à effectuer des stages en mairie.
- A l'unanimité modifie le tableau des effectifs par l'adjonction d'un poste de rédacteur et d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- Procède au tirage au sort de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2014.



Le Maire

Charlotte LAMBOUR